

Le support à formule en unités de compte MMA Élite Mai 2022 commercialisé du 2 mai 2022 au 29 juillet 2022 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce support (ou « produit ») ?

Type

Le support en unités de compte MMA Élite Mai 2022 est adossé à un titre de créance de droit français et présente un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**. Le capital initialement investi **n'est pas garanti à l'échéance** fixée au 26 août 2032.

La rémunération éventuelle de ce support est liée à l'évolution du niveau de l'indice sous-jacent : S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR (Bloomberg : SPEPD2ET Index).

Code ISIN :	FR0014008OA8
Forme juridique :	Certificat, titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance .
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. (Standard & Poor's : A+(¹)).
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's : A+(¹) / Moody's : Aa3(¹) / Fitch Ratings : AA-(¹)).
Valeur nominale :	100 €
Période de souscription :	Du 2 mai 2022 au 29 juillet 2022 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).
Commissions de distribution :	Des commissions ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à MMA Vie au titre de cette transaction. Elles couvrent des frais de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1 % TTC du montant placé par le distributeur. Le détail de ces commissions est disponible auprès du distributeur sur demande.
Date d'émission :	2 mai 2022
Périodicité et publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0014008OA8=BNPP], sur Bloomberg et sur Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze (15) jours par la société REFINITIV, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Marché secondaire :	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du ou des certificat(s), avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

(¹) Notations de crédit au 21 février 2022. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs :

Ce support est indexé sur l'indice S&P EuroUSAJapan 100 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR (dénommé ci-après « l'indice ») calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.

MMA Élite Mai 2022 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Le niveau de clôture de l'indice au 12 août 2022 (date de constatation initiale) sera retenu comme étant le niveau initial de l'indice.

➤ Un remboursement anticipé automatique possible les années 2 à 9

En année 2 à 9, deux scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 90 % de son niveau initial** à l'issue de l'année 2 à la date de constatation intermédiaire du 13 août 2024, ou à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle correspondantes⁽¹⁾ au cours des années 3 à 9, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement anticipé automatique correspondante :
 - **Le remboursement du capital initialement investi⁽³⁾**
 - Majoré d'un gain brut⁽⁴⁾ de 7 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit :
 - **14 % (soit 7 % x 2)** si le remboursement a lieu en année 2, le 27 août 2024,
 - **21 % (soit 7 % x 3)** si le remboursement a lieu en année 3, le 26 août 2025,
 - **28 % (soit 7 % x 4)** si le remboursement a lieu en année 4, le 26 août 2026,
 - **35 % (soit 7 % x 5)** si le remboursement a lieu en année 5, le 26 août 2027,
 - **42 % (soit 7 % x 6)** si le remboursement a lieu en année 6, le 28 août 2028,
 - **49 % (soit 7 % x 7)** si le remboursement a lieu en année 7, le 27 août 2029,
 - **56 % (soit 7 % x 8)** si le remboursement a lieu en année 8, le 27 août 2030,
 - **63 % (soit 7 % x 9)** si le remboursement a lieu en année 9, le 26 août 2031.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽²⁾.

- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 90 % de son niveau initial** à l'issue de l'année 2 à la date de constatation intermédiaire du 13 août 2024, ou à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle correspondantes⁽¹⁾ au cours des années 3 à 9, le support se poursuit.

➤ Ou un remboursement à l'échéance, en année 10

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 26 août 2032.

En année 10, trois scénarios sont possibles :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 90 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle de l'année 10⁽⁵⁾ ou **si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 12 août 2032), alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement final :
 - **Le remboursement du capital initialement investi⁽³⁾**
 - Majoré d'un gain brut⁽⁴⁾ de 70 % (soit un gain brut⁽⁴⁾ de 7 % par année écoulée).
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 80 % de son niveau initial mais supérieur ou égal à 60 % de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 12 août 2032), alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement final :
 - **Le remboursement du capital initialement investi⁽³⁾.**
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital)** à la date de constatation finale (le 12 août 2032), alors vous recevrez⁽²⁾ à la date de remboursement final :
 - **Le remboursement du capital initialement investi⁽³⁾ diminué de la baisse finale de l'indice.**

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

Afin de prendre en compte les conséquences de certains événements pouvant affecter le sous-jacent, la documentation juridique relative au produit prévoit des modalités d'ajustement et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une **perte en capital**. Pour plus de détails sur ces événements et leurs conséquences, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit détaillée à la section « Autres informations pertinentes » à la fin de ce document.

Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de la valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au contrat d'assurance-vie (ou de capitalisation) et en l'absence de faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

Investisseurs de détail visés

Ce produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui :

- disposent d'un horizon d'investissement correspondant à la période de détention recommandée indiquée ci-dessous ;
- cherchent à investir dans un produit de croissance, éventuellement pour diversifier leur portefeuille ;
- sont en mesure de supporter des **pertes pouvant atteindre la totalité de la valeur nominale** à l'échéance et acceptent l'éventualité d'un remboursement anticipé du produit ainsi que le risque que l'Émetteur, ou le Garant de la formule, ne puissent pas verser le capital ainsi que tout rendement potentiel ;
- disposent de connaissances suffisantes des marchés financiers, de leurs fonctionnements et leurs risques, et la classe d'actifs du sous-jacent ou ont été informés de ces éléments par un professionnel.

(1) Année 3 : 12 novembre 2024, 12 février 2025, 12 mai 2025 ou le 12 août 2025 ; Année 4 : 12 novembre 2025, 12 février 2026, 12 mai 2026 ou le 12 août 2026 ; Année 5 : 12 novembre 2026, 12 février 2027, 12 mai 2027 ou le 12 août 2027 ; Année 6 : 12 novembre 2027, 14 février 2028, 12 mai 2028 ou le 14 août 2028 ; Année 7 : 13 novembre 2028, 13 février 2029, 14 mai 2029 ou le 13 août 2029 ; Année 8 : 12 novembre 2029, 12 février 2030, 13 mai 2030 ou le 13 août 2030 ; Année 9 : 12 novembre 2030, 12 février 2031, 12 mai 2031 ou le 12 août 2031.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Le support MMA Élite Mai 2022 n'existe plus, mais le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation se poursuit.

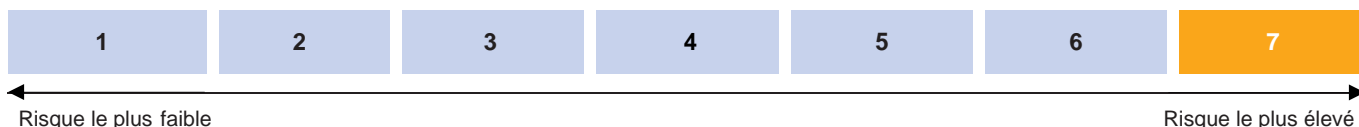
(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Issuance B.V.) et faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.). Les termes "capital initialement investi" désignent le nombre de parts initialement acquis sur la base de la valeur nominale du support, soit 100 €.

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(5) Année 10 : 12 novembre 2031, 12 février 2032 ou le 12 mai 2032.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le support jusqu'à l'échéance, le 26 août 2032. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce support par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce support enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce support dans la classe de risque 7 sur 7, qui est une classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du produit, qui est susceptible de différer de votre devise nationale. Dans ce cas, **prenez bien conscience du risque de change**. Le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ledit risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur susmentionné.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si MMA Vie n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si MMA Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? » du Document d'Informations Clés). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Il est impossible de prévoir avec précision l'évolution future du marché. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Investissement de 10 000 €		1 an	5 ans	Échéance (10 ans)
Scénarios en cas de survie de l'adhérent				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	45,99 € -99,54 %	784,67 € -38,89 %	0 € -91,89 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	5 807,08 € -41,93 %	1 743,99 € -29,48 %	678,31 € -23,59 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 329,43 € -6,71 %	11 400,00 € 2,66 %	11 400,00 € 1,32 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 167,35 € 1,67 %	12 100,00 € 3,89 %	12 100,00 € 1,92 %
Scénario en cas de décès de l'adhérent	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9 329,43 €	11 400,00 €	11 400,00 €

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 années, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres supports.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures des variations passées de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY, Reduction In Yield) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 €			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez à l'échéance
Coûts totaux	629,54 €	930,29 €	1 314,88 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	6,30 %	1,79 %	1,24 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,51 %	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix.
	Coûts de sortie	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,74 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0 %	L'incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée du produit court jusqu'au 26 août 2032, qui correspond à l'échéance du support. Toutefois, la durée du support n'est pas connue à l'avance, car il est susceptible d'être remboursé de manière anticipée.

L'objectif du support est de vous fournir le profil de remboursement décrit dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit à un prix qui dépendra des paramètres de marché au moment de la revente, ce qui pourrait engendrer **une perte en capital partielle ou totale**. En cas de revente, une commission de 0,50 % sera déduite du prix de marché, cette commission pourrait être augmentée dans des conditions exceptionnelles de marché.

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit, et ne sauraient vous dispenser de contacter votre conseiller.

Pour obtenir des informations exhaustives sur le support, y compris sur les risques encourus, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit, disponible gratuitement auprès de de BNP Paribas Arbitrage S.N.C. :

- Prospectus de Base pour l'Émission de Certificats « Base Prospectus for the Issue of Certificates », daté du 1^{er} juin 2021 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro de visa 21-196 ;
- Suppléments ;
- Conditions Définitives de l'Émission (« Final Terms »), datées du 2 mai 2022 ;
- Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). La documentation juridique sera disponible sur demande auprès du distributeur et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0014008OA8. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <https://kid.bnpparibas.com/FR0014008OA8-FR.pdf>.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons ». L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1993 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.